

Depuis 1994, le parlement des enfants réunissait 577 enfants élus par leurs camarades de classe pour représenter l'ensemble des circonscriptions législatives de métropole, d'Outre-mer et des Français de l'étranger. Depuis 2013, seule la classe dont le projet de loi est plébiscité par un vote électronique ouvert aux 577 classes sélectionnées se déplace à l'Assemblée Nationale.

Tous les ans, une circulaire paraît au Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation Nationale, fixant les grandes lignes du déroulement de cette opération. La Nouvelle-Calédonie qui compte, depuis 1997, deux circonscriptions législatives, participe à cette opération selon les modalités décrites dans le déroulement des différentes actions transmises aux écoles par le service pédagogique de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Cette opération a pour objectif de permettre à des élèves de cycle 3 et en particulier de CM1 et CM2 de vivre une leçon d'éducation civique « grandeur nature » en leur proposant de découvrir la fonction du législateur. C'est par le biais d'une discussion voire d'un débat réglé – démocratique mené au sein de la classe, que les élèves réfléchissent à une proposition de loi en lien avec la thématique définie par l'Assemblée nationale.

Un peu d'histoire

L'Assemblée nationale est créée le 17 juin 1789. Les députés du tiers-état se réunissent dans la salle du Jeu de Paume et, considérant qu'ils représentent les « quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation » se proclament Assemblée nationale. Cette assemblée décide alors de lever l'impôt et d'élaborer une constitution limitant les pouvoirs du roi.

L'Assemblée nationale occupe le palais Bourbon depuis 1798. Le palais a été l'ancienne propriété d'illustres personnalités : Louise-Françoise de Bourbon (fille du roi Louis XIV), Louis XV, le prince de Condé. En 1827, il devient la propriété des députés. En 1829, l'hémicycle a été démoli et reconstruit. Depuis il n'a pas changé. Pendant 20 ans, des travaux sont réalisés pour donner au palais son aspect actuel avec la salle des pas perdus, la salle des 4 colonnes, le salon Delacroix, ...

L'Assemblée nationale a eu différentes dénominations : corps législatif, chambre des députés ... Elle ne retrouve son appellation d'origine qu'en 1946, conservée par la constitution du 4 octobre 1958, qui dispose que « le Parlement comprend l'Assemblée nationale et le Sénat ».

L'Assemblée nationale

C'est dans l'hémicycle du palais Bourbon qui réunit 577 députés, élus pour 5 ans que se déroulent les débats. Les députés sont élus au suffrage universel direct, lors des élections législatives.

Le président de l'Assemblée nationale, son rôle

Le président de l'Assemblée nationale est le 4^e personnage de l'État, après le Président de la République, le président du Sénat et le Premier ministre. Il est choisi pour la durée de la législature (5 ans). En revanche chaque année les députés élisent un bureau constitué du président de l'assemblée, de 6 vice-présidents, de 3 questeurs et de 12 secrétaires.

Pour la législature 2012-2017 (sauf dissolution), le président est Claude Bartolone.

Son rôle dans l'hémicycle :

- Il veille à la sécurité de l'Assemblée nationale ;
- Il dirige les débats en séance publique ;
- Il fait observer le règlement et maintient l'ordre ;
- Il accorde ou retire la parole ;
- Il rappelle à l'ordre et éventuellement procède à l'exclusion.

Son rôle en dehors de l'hémicycle :

- Il convoque et préside le bureau de l'Assemblée nationale ;
- Il convoque et préside la conférence des présidents.

Le député, son rôle

Un député est un élu qui, à l'Assemblée nationale, participe au travail législatif et au travail de contrôle du Gouvernement.

Au titre du législatif, il appartient obligatoirement à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée dont la fonction principale est de préparer le débat qui aura lieu en séance publique et qui aboutira au vote de la loi. Il peut déposer des propositions de loi.

Au titre du contrôle, le député peut interroger le gouvernement, examiner son action au sein d'une commission, voire, s'il est mandaté pour cela, contrôler l'emploi de l'argent public.

Il peut également, en signant une motion de censure qui sera soumise au vote de l'ensemble des députés, mettre en cause la responsabilité du Gouvernement.

En cas de dissolution de l'Assemblée nationale, il est renvoyé devant ses électeurs.

Un député représente sa circonscription mais également la Nation tout entière.

Pour la législature 2012-2017 (sauf dissolution), en Nouvelle-Calédonie, Sonia Lagarde et Philippe Gomès sont respectivement député de la 1^{ère} et de la 2^{ème} circonscription.

Le parlement des enfants en Nouvelle-Calédonie (Déroulement sur deux années)

Mois	Déroulement CM1	Déroulement CM2
Février	<ul style="list-style-type: none"> • Courrier de la Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie pour informer des modalités de l'opération parlement des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du travail de rédaction de la proposition de loi et des deux questions.
Mars	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription des classes de cycle 3 (CM1, CM2) des écoles primaires publiques des deux circonscriptions législatives de Nouvelle-Calédonie. • Les députés sont informés des classes inscrites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de la proposition de loi et des deux questions à la Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie en semaine 12. • Sélection des meilleurs travaux par le jury DENC – semaine 13. • Envoi à Paris des meilleurs travaux sélectionnés par le jury.
Avril	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre dans les classes du projet qui a pour objectif : la rédaction d'une proposition de loi et de deux questions dès la parution des thèmes. <p>Quelques activités recommandées :</p> <p>→ Visite des institutions : assemblée de province, congrès, gouvernement, sénat coutumier, Conseil Economique et Social.</p> <p>→ Prévoir une rencontre avec le député de la circonscription législative en fonction de son agenda.</p> <p>→ Comparaison avec les institutions de la V^e République.</p> <p>→ Productions d'élèves relatant les visites et rencontres.</p> <p><i>NB : Le projet est suivi par un conseiller pédagogique de circonscription.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Aux alentours du 5 mai : Sélection des quatre meilleures propositions de loi par un jury national. • En semaine 21 : Communication des quatre propositions de loi aux classes participantes à l'opération. <i>Les propositions de loi lauréates sont discutées en classe.</i> • Semaine 22 : Vote électronique par les classes participantes pour sélectionner une des quatre proposition de loi.
Mai		<ul style="list-style-type: none"> • La classe dont la proposition de loi a recueilli le plus grand nombre de suffrage, se rend à Paris pour une remise de prix à l'Assemblée Nationale.
Juin/Juillet		
Août		
Septembre		
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> • Parution du Bulletin Officiel actions éducatives du parlement des enfants indiquant le ou les thème(s) retenu(s) pour la rédaction de la proposition de loi et des deux questions. 	
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Le ou les thème(s) arrêté(s) pour l'élaboration des propositions de loi est (sont) communiqué(s) aux écoles. 	
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> • Envoi de colis pédagogiques par le parlement aux classes inscrites. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des propositions de loi et des deux questions. 	

Texte de référence : Parlement des enfants 2013-2014 Note de service n°2013-156 du 4 octobre 2013 - ministère de l'Education nationale

Des pistes pédagogiques : des séquences pour aborder le thème dans les classes de CM1 et CM2

A – Au CM1 : Le choix du député junior

(1 séquence de 5 séances de 45 minutes)

Séance 1 : Les représentations initiales des élèves de l'institution à partir d'un document (ci-dessous)

Séance 2 : L'Assemblée nationale : histoire, rôle et fonctionnement.

Séance 3 : La rencontre du député de circonscription, son rôle.

Séance 4 : Les électeurs et l'élection.

Séance 5 : La visite des institutions locales (Provinces, Congrès) et les comparer avec les institutions de la métropole.

Pour la séance 1



Photo S. Ollivier

Décris cette photographie

Où ces enfants se trouvent-t-ils ?

A ton avis, que font-ils ?

Est-ce que tu aimerais participer au Parlement des enfants ?

B – Au CM2 : **La proposition de loi et les deux questions**

(1 séquence de 4 séances de 45 minutes)

Séance 1 : Le parcours d'une proposition de loi : Connaître le rôle du Gouvernement, de l'Assemblée et du Sénat, le lien entre ces institutions, connaître la constitution de 1958, maîtriser le vocabulaire spécifique.

→ <http://education.francetv.fr/serious-game/le-parcours-d-une-loi-o28457>

Séance 2 : La proposition de loi : lecture de plusieurs propositions de loi, repérer les critères de rédaction d'une loi, utiliser un vocabulaire spécifique.

Séance 3 : La proposition de loi : élaborer la proposition de loi et rédiger les deux questions.

Séance 4 : La proposition de loi présentée au député de la circonscription au cours d'une cérémonie officielle dans l'école.

Lexique :

Congrès : réunion des deux assemblées (l'Assemblée nationale, le Sénat) à Versailles pour seul motif de la révision de la Constitution.

Législature : période pour laquelle l'Assemblée nationale est élue (5 ans sauf dissolution).

Loi : règle votée par le Parlement qui s'applique à tous. La justice punit celui ou celle qui ne la respecte pas.

Navette : aller-retour du texte de loi entre les deux assemblées.

Perchoir : Endroit surélevé où s'assied le Président de l'Assemblée nationale

Bibliographie et sitographie :

- www.parlementdesenfants.fr,
- www.assembleenationale.fr
- <http://education.francetv.fr/serious-game/le-parcours-d-une-loi-o28457>
- Education et instruction civiques – Cycle 3 – Edition Retz, 2009

Documents et supports de séances : Les députés juniors de Nouvelle-Calédonie - Sources Les Nouvelles Calédoniennes 2013

■ **Nouville.** Sonia Lagarde à l'école Amélie-Cosnier **Deux générations de députés**



Photo Thierry Perron

Les petits drapeaux tricolores se sont agités hier matin à l'école Amélie-Cosnier, à Nouville. Les élèves s'étaient habillés en bagnards et en gardiens pour accueillir la députée de la première circonscription, Sonia Lagarde. Celle-ci est venue rencontrer son homologue junior, Laura Waia, et sa suppléante, Genèsée Wimian. Elève de CM2, Laura siégera à la place de Sonia Lagarde à l'occasion de la 18^e édition du Parlement des enfants, qui rassemblera 577 délégués junior le samedi 8 juin.

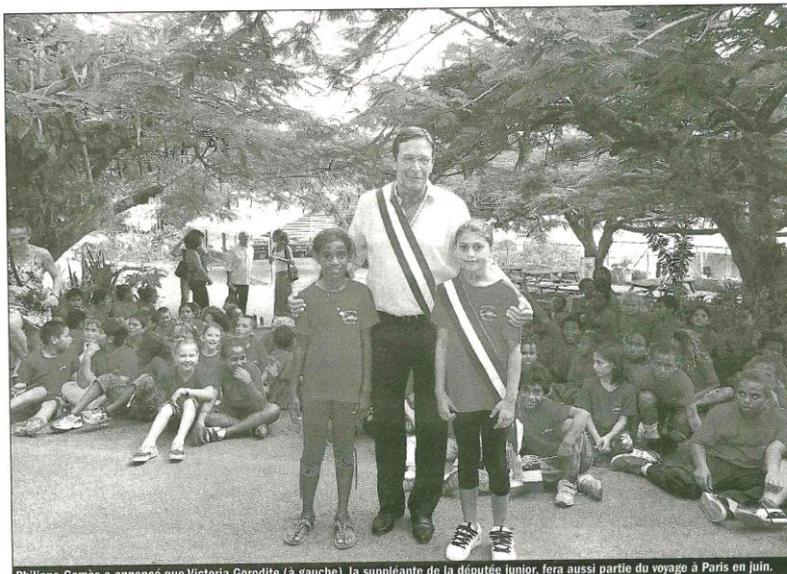
■ **Bourail.** La députée junior va présenter son projet de loi à Paris

Tous derrière Camille

Le député Philippe Gomès s'est rendu mardi à l'école Louise-Michel afin de rencontrer Camille Médard, son homologue junior. L'occasion de découvrir le projet de loi que la jeune Bouraillaise soumettra à l'Assemblée nationale, le 8 juin.

En décembre dernier, Camille Médard et Victoria Gorodite, élèves de CM2 C à l'école Louise-Michel, ont été élues par leurs pairs députées junior titulaire et suppléante. La jeune élue, entourée de ses camarades et de son institutrice, a aussitôt planché sur le projet de loi qu'elle doit présenter lors du 18^e Parlement des enfants, qui se tiendra au Palais Bourbon, à Paris, le 8 juin. Mardi matin, Philippe Gomès, député « senior » de la 2^e circonscription, est venu la rencontrer, en compagnie de représentants de la province Sud et de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Exceptionnel. Pour leur souhaiter la bienvenue, les élèves ont entonné la Marseillaise et brandi de petits drapeaux bleu-blanc-rouge. « Ce que va vivre Camille à Paris est quelque chose d'exceptionnel », s'est réjoui l'adjoint au maire de Bourail, Patrick Robelin. « Je suis fier, car aujourd'hui vous m'avez souhaité la bienvenue avec les deux signes du pays, la Marseillaise et la devise du pays, Terre de parole et terre de partage », s'est félicité Philippe Gomès. Il a rappelé ensuite aux jeunes que 577 députés siègent à l'Assemblée nationale et que, le 8 juin, Camille allait s'asseoir dans son fauteuil dans l'hémicycle pour présenter son projet. « Chaque député junior arrivera avec son projet et au final, un seul sera retenu. »



Philippe Gomès a annoncé que Victoria Gorodite (à gauche), la suppléante de la députée junior, fera aussi partie du voyage à Paris en juin.

« Faire venir l'école à la maison », voilà l'intitulé du projet de Camille. « Notre

loi sera retenu », appuie la jeune Zoé. Antoine, lui, aurait souhaité être à la place de Camille: « Je ne la connais pas beaucoup, car l'an dernier nous n'étions pas dans la même classe. Mais je la trouve courageuse et j'ai confiance en elle.

Motivés. Les élèves ont fait une requête au député: « Nous souhaiterions pouvoir participer par vidéoconférence à la séance de l'Assemblée nationale junior. Nous sommes prêts à passer la nuit à l'école pour partager ce moment avec Camille », ont-ils lancé.

Philippe Gomès leur a promis de faire en sorte d'exaucer leur vœu. Et d'annoncer la participation de Victoria Gorodite, la suppléante junior, au voyage à Paris. « Je suis très heureuse de cette nouvelle », s'est-elle émue. Avant de se retirer, le député a donné rendez-vous à la classe de cm2 C, le 4 avril à Nouméa, pour une visite du Congrès et a remis à l'école une flopée de cadeaux souvenirs pour les enfants de l'Assemblée nationale.

« Chaque député junior arrivera avec son projet et au final, un seul sera retenu. »

députée est bien et j'espère fortement que son projet de

Elle a beaucoup de chance d'avoir été élue. »